

Département de la Drôme

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire.

Commune de

La Touche

Carte Communale

Servitudes d'Utilité Publique

Date de prescription	16/01/2009



Direction
Départementale de
l'Équipement de
la Drôme



Service Aménagement et Risques
Atelier de Prospective Territoriale
Pôle géomatique.

Plan édité le:
29/06/2009

Echelle:
[Échelle graphique sur le plan]

Servitudes d'utilité publiques

A4 : Conservation des eaux - Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.

AS1 : Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.

- Périmètre de Protection Immédiat
- Périmètre de Protection Rapproché
- Périmètre de Protection Éloigné

I3 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.

Avertissement du gestionnaire:
Cet plan graphique issu d'un plan de détail informatif qui peut être modifié sans préavis, ne peut être reproduit ni communiqué à des tiers ni utilisé à des fins commerciales sans autorisation spécifique de GRTgaz. La position mentionnée ne permet pas la localisation précise sur le terrain des canalisations.
Pour tous travaux à proximité des canalisations de transport de gaz naturel, il est nécessaire d'effectuer auprès de GRTgaz une demande de renseignement ou une déclaration d'intention de commencement de travaux conformément au décret 91-1147 du 14 octobre 1991.

PT1 : Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques.

Limites administratives et naturelles

- Limites communales
- Limites des sections cadastrales
- Cours d'eau, plan d'eau

